

«Corps diplomatique et représentants consulaires et autres au Canada». Étant donné qu'on y trouve le nom des représentants d'organismes comme l'Agence internationale du travail, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, il faudrait absolument que le gouvernement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) fassent inscrire dans cette publication le nom des consuls honoraires généraux des trois États dont je viens de parler dans la catégorie «Autres représentants».

Au nom de tous les Canadiens d'ascendance balte, je prie donc le gouvernement d'accorder une forme de reconnaissance aux représentants de ces trois importantes régions du monde en incluant leur nom dans le répertoire en question.

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

L'ABROGATION DES DISPOSITIONS DISCRIMINATOIRES ENVERS LES FEMMES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je déplore qu'il me faille encore une fois aujourd'hui prendre la parole . . .

Des voix: Nous sommes d'accord!

M. McDermid: Prenez votre mal en patience—pour exhorter de nouveau le gouvernement à présenter immédiatement une mesure législative tendant à supprimer de la loi sur les Indiens toute disposition discriminatoire contre les Indiennes du Canada.

Des voix: Bravo!

● (1115)

M. McDermid: L'alinéa 12(1)b) est le grand coupable. Le gouvernement, dans chacun de ses discours du trône, le ministre chargé de la situation de la femme (M^{me} Erola), le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Affaires indiennes (M. Munro) ont promis de le supprimer. Pourtant, jusqu'à présent, rien n'a été fait en ce sens. Ce n'est certainement pas à l'honneur du Canada, ni de son gouvernement. Il s'impose de présenter immédiatement à la Chambre une telle mesure afin que nous puissions débarrasser la loi sur les Indiens de toute disposition préjudiciable aux Indiennes. Il est honteux que cet état de choses persiste et c'est maintenant qu'il convient de corriger la situation.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA DÉFINITION DU MOT «ENFANT»—ON DEMANDE UNE MODIFICATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, un père de famille de Winnipeg vient d'être acquitté pour vice de procédure après avoir avoué qu'il a eu des rapports sexuels avec sa fille adoptive. Il ne pouvait en effet être question de l'expression «adopted daughter» dans l'acte d'accusation, étant donné que celle-ci, qui est née en dehors des liens du mariage, n'est pas un enfant aux termes de la loi actuelle. La justice a donc choisi le terme «foster daughter». Le juge ayant décidé qu'une fille adoptive n'est pas une «pupille», l'homme s'en est tiré.

Questions orales

Voilà l'un de ces cas où la loi est stupide. Nous devons modifier le Code criminel afin de mieux protéger les enfants naturels ou adoptés. Le procureur général du Manitoba, entre autres, a demandé au gouvernement fédéral de remédier à cette lacune du Code criminel. Je l'exhorte assurément à le faire dans les plus brefs délais. Je suis persuadé que tous les députés sont disposés à collaborer à cette fin.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LA COMPARAISON AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a déjà dit que quand les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis ils doivent aussi augmenter au Canada. Peut-il expliquer au million et demi de chômeurs du Canada comment il se fait que le taux de chômage a baissé aux États-Unis ces derniers mois et augmenté au Canada? Pourquoi ne pouvons-nous pas partager certains des avantages de cette politique si nous devons en partager les inconvénients?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est très simple. Le nombre d'emplois a augmenté aux États-Unis et au Canada aussi. Si notre taux de chômage n'a pas baissé aussi rapidement que celui des États-Unis, c'est à cause de l'écart important entre les taux de participation dans les deux pays, c'est-à-dire entre le nombre de nouveaux venus sur le marché du travail au Canada et celui aux États-Unis. Je peux donner un chiffre au député. L'augmentation du taux de participation au Canada a été supérieure de 40 p. 100 à l'augmentation aux États-Unis. Nous avons eu au Canada un bien plus grand nombre de nouveaux venus sur le marché du travail qu'aux États-Unis. Cela explique en partie la différence entre les taux.

Les cycles de récession et de reprise ne sont pas les mêmes au Canada et aux États-Unis. A la longue, ces cycles ont tendance à se ressembler, mais ils n'ont jamais correspondu exactement dans le passé. Il faut s'attendre à des écarts dans un sens comme dans l'autre entre les deux pays. Par ailleurs, la tendance générale est essentiellement la même.

M. Lewis: Monsieur le Président, les Canadiens sans travail auront beaucoup de difficulté à accepter ce jargon économique qui ne peut être compris que par certains économistes.

ON DEMANDE DES MESURES VISANT À FAIRE BAISSER LE CHÔMAGE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, parlons un peu du million et demi de Canadiens sans travail. Pourquoi ne pas leur dire que nous allons essayer d'appliquer au Canada certaines des solutions qui ont été mises à l'essai aux États-Unis et qui ont fait baisser le taux de chômage? Oublions pour l'instant combien il y a de nouveaux venus sur le marché du travail. Pourquoi ne pouvons-nous pas appliquer au Canada certaines des solutions qui ont fait baisser le taux de chômage aux États-Unis afin de redonner du travail aux Canadiens?